

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250702-DEL_2025_057-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Séance du 2 juillet 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2025_057

Date de convocation :

OBJET :
DELIBERATION PORTANT ADOPTION
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
PERSONNEL DE LA VILLE ET DU CCAS
DE RIVE DE GIER

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI

Ont donné pouvoir

François TAMBUZZO (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)
Carole TAMBUZZO (pouvoir à Saloi EL OUNI)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Laurent GONZALES (pouvoir à Christophe TOTEL)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Fanny LASSABLIERE)
Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique
Vu l'avis du Comité social territorial du 19 juin 2025
Vu les travaux menés par le groupe de travail,

Contenu :

Au fil des années, l'organisation du travail s'est diversifiée afin d'intégrer de nouvelles modalités d'exercice des missions, comme le télétravail, mais également la prise en considération du développement durable (ex : forfait mobilité durable).

Aussi, il est apparu nécessaire, tant pour la collectivité employeur (Ville et CCAS) que pour les agents, de pouvoir disposer d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel, précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Ville et du CCAS.

Un groupe de travail a été mis en place avec les organisations syndicales, représentées au comité social territorial aboutissant aux documents soumis en annexe du présent projet de délibération.

Une fois adopté par délibération, le règlement intérieur aura alors force réglementaire au sein des services municipaux et du CCAS. Il fera l'objet d'une communication à l'ensemble des agents qui pourront en prendre connaissance et le consulter. Il est d'ailleurs dès à présent à disposition de l'ensemble du personnel sur le serveur commun.

Proposition :

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter le document ci-joint dénommé « règlement intérieur » et ses annexes ,qui seront applicables à l'ensemble du personnel municipal et du CCAS de Rive-de-Gier.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,